

# Règlement Padel du TC Gland

## **Objectif du règlement :**

Le règlement a pour but d'assurer le meilleur déroulement possible de l'activité du club. Le comité compte sur l'esprit sportif des membres pour qu'ils en respectent l'application.

## **Référence statutaire :**

Article 14 lettre d des statuts datés du 25 juin 2024.

## **1. Réserve des terrains de padel :**

Le TCG dispose de 2 terrains de padel couverts qui sont ouverts toute l'année du lundi au dimanche de 7h30 à 22h30.

- a) La réserve du terrain se fait via le site Plugin 2 semaines à l'avance pour les membres du club ainsi que pour les habitants de Gland. Il est de 1 semaine pour les non-membres résidant hors Gland. Le premier joueur se connecte avec son nom d'utilisateur et son mot de passe correspondant à sa carte puis indique le nom de ses partenaires qui apparaît dans la liste déroulante.
- b) La personne membre ou non membre faisant la réserve devra être en possession d'une carte de réserve (CHF 10.- de caution).
- c) La personne qui joue avec un ou des invités note « Non-membre invité » dans la ou les cases partenaires et CHF 15.- lui seront débité (porte-monnaie) par joueur.
- d) La durée de jeu est de 1h30.
- e) Les abonnements sont personnels et les noms doivent correspondre aux personnes physiquement présentes sur le terrain (photo obligatoire). Seules les entreprises ont des abonnements non nominatifs.

Il est strictement interdit de jouer sur un court sans réserve préalable.

## **2. Dispositions générales :**

- a) En tant que club communal affilié à Swiss Tennis Padel et à SUIPA, le club participe aux interclubs et organise pendant l'année un certain nombre de compétitions. Le comité peut bloquer un ou plusieurs terrains à l'avance pour des entraînements, des cours, des compétitions, etc...
- b) Les professeurs attitrés au club ont l'exclusivité des cours dispensés sur les terrains.

- c) La charte du fair-play fait partie intégrante du présent règlement. Le port de chaussures adaptées et une tenue correcte sont exigés sur les terrains. Le respect du voisin est indispensable et jouer torse nu pour les hommes ou en brassière pour les femmes est interdit.
- d) La consommation d'alcool ou de cigarettes est strictement interdite dans la halle.
- e) Tous les véhicules doivent être parqués sur le parking du centre sportif, côté lac, de même que les 2 roues. Les vélos ou autres véhicules sont strictement interdits dans l'enceinte du centre sportif.
- f) Le TCG ainsi que son comité ne sont pas responsables des objets ou valeurs laissés dans l'enceinte du club.
- g) En cas de non-respect du présent règlement, un avertissement sera adressé au membre et sa carte bloquée en cas de récidive. Le comité a tout loisir de prendre les sanctions qu'il jugera appropriées en cas de fautes graves.
- h) Toutes réclamations ou propositions sont à adresser au comité.

Le comité se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.

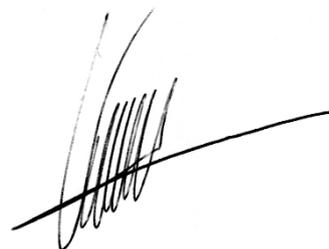
**Pour le comité :**

Le président



Michel Monney

Le caissier



P.-Alain Kummer